

Nos règles en matière de respect des droits de l'homme



BlueScope s'engage à respecter et à faire respecter les droits de l'homme dans le cadre de ses pratiques commerciales et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous pensons que chacun doit être traité avec dignité et respect, et nous veillons à ce que nos activités et pratiques commerciales soient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux affaires et aux droits de l'homme.

Nous sommes animés par Notre Rôle et Notre Engagement. Ensemble, ces documents expriment nos valeurs, nos principes et notre vision du renforcement de nos composantes sociales pour l'avenir. Ils orientent nos actions et nos décisions et sont complétés par notre code de déontologie, intitulé "Comment nous travaillons", qui nous aide à faire les bons choix. Ces engagements orientent et inspirent notre approche des droits de l'homme :



Nos collaborateurs

- Nous respectons et soutenons les droits de l'homme, le respect de la dignité et du bien-être de nos employés et nous pensons que chacun doit être traité de manière équitable et sans discrimination. Nous repons sur une culture de la confiance et de la participation directe, où tous les employés de BlueScope sont encouragés à communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail. Nous respectons les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective en accord avec les lois locales.
- Nous attendons de tous nos employés qu'ils comprennent et appliquent notre Code de déontologie, intitulé « Notre façon de travailler ».

Notre environnement de travail

- Nous pensons qu'une culture d'entreprise inclusive est essentielle pour un environnement de travail respectueux, et nous reconnaissons et valorisons les différentes compétences, expériences, perspectives et origines que nos employés apportent à l'entreprise.
- Nous nous engageons à offrir des conditions de travail sûres et saines pour nos collaborateurs et les partenaires qui choisissent de travailler avec nous.
- Nous payons nos salariés au salaire minimum légal ou à un salaire plus élevé, nous faisons bénéficier nos salariés de tous les avantages sociaux prévus par la loi et leur contrat et nous rémunérons les heures supplémentaires à un taux plus élevé que les heures normales. La totalité des salaires sont payés et le sont par des moyens monétaires.
- Nous sommes déterminés à développer la sensibilisation de nos dirigeants et leur capacité à identifier les problématiques relatives aux droits de l'homme.

Nos personnels

- Nous pensons que tous nos personnels dans leurs diversités ont droit à un environnement sûr et sain, et nous nous engageons à respecter ce droit.
- Nous recherchons un retour d'information proactif de la part des groupes communautaires afin de nous assurer que nos relations restent solides et que leurs voix sont clairement entendues, et nous nous concertons avec toutes les parties concernées, le cas échéant.
- Nous reconnaissons l'importance des divers héritages culturels de nos multiples groupes communautaires, ainsi que les droits des populations autochtones.

Nos partenaires

- Nous cherchons à nous entourer de partenaires qui défendent les valeurs exprimées dans Notre Engagement et dans la présente politique en matière de droits de l'homme. Nos partenaires sont constitués de nos fournisseurs, clients, prestataires et sous-traitants, ainsi que de toutes les parties prenantes de nos groupe communautaires. Nous soutenons l'éradication de toute forme de travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'abolition des pires formes de travail des enfants, et exigeons que nos partenaires fassent de même.
- Nous nous engageons à veiller à ce que tous les prestataires de services de sécurité respectent les droits de l'homme et les libertés publiques.
- Nous considérons, tout particulièrement, que les performances de nos fournisseurs font partie intégrante de la chaîne de valeur de BlueScope et nous attendons donc d'eux qu'ils respectent des normes élevées en matière de droit, d'éthique, d'environnement et d'emploi.

Notre approche

Procédure de vérification préalable

Par le biais d'une vigilance appropriée et d'un processus de contrôle et de gouvernance adéquat, nous nous efforçons d'identifier, d'évaluer, de corriger et de suivre les impacts négatifs sur les droits de l'homme dans lesquels nous pourrions être impliqués.

Gouvernance

Le conseil d'administration supervise toutes les questions relatives aux droits de l'homme afin de s'assurer que nos attentes, telles que définies par les valeurs exprimées dans Notre Engagement, sont respectées partout où nous exerçons nos activités.

Retour d'information et réclamations

Chez BlueScope, nous encourageons tout le monde à s'exprimer lorsque quelque chose ne va pas, et nous nous engageons à les protéger lorsqu'ils le font. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Politique de signalement](#) de BlueScope. Si vous remarquez quelque chose qui n'est pas conforme avec Notre Engagement, notre code de déontologie, « notre façon de travailler » ou ce document, veuillez le signaler. Si vous souhaitez vous exprimer, faire part d'une préoccupation ou d'une réclamation, demander des conseils supplémentaires, vous pouvez vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à votre représentant local du personnel ou au délégué à l'Éthique et de la Conformité, ou envoyer un courriel à l'adresse suivante ethics@bluescope.com ou contacter le service d'assistance téléphonique confidentiel de BlueScope, géré en externe, à l'adresse suivante www.bluescopespeakup.deloitte.com.au ou par e-mail à bluescopespeakup@deloitte.com.au